

PLAN DE PROTECTION  
DE L'ATMOSPHERE  
DE LA VALLEE DE L'ARVE

PPA

FONDS  
Air Bois



# Le Fonds AIR BOIS

un outil du plan de protection de l'atmosphère  
de la vallée de l'Arve



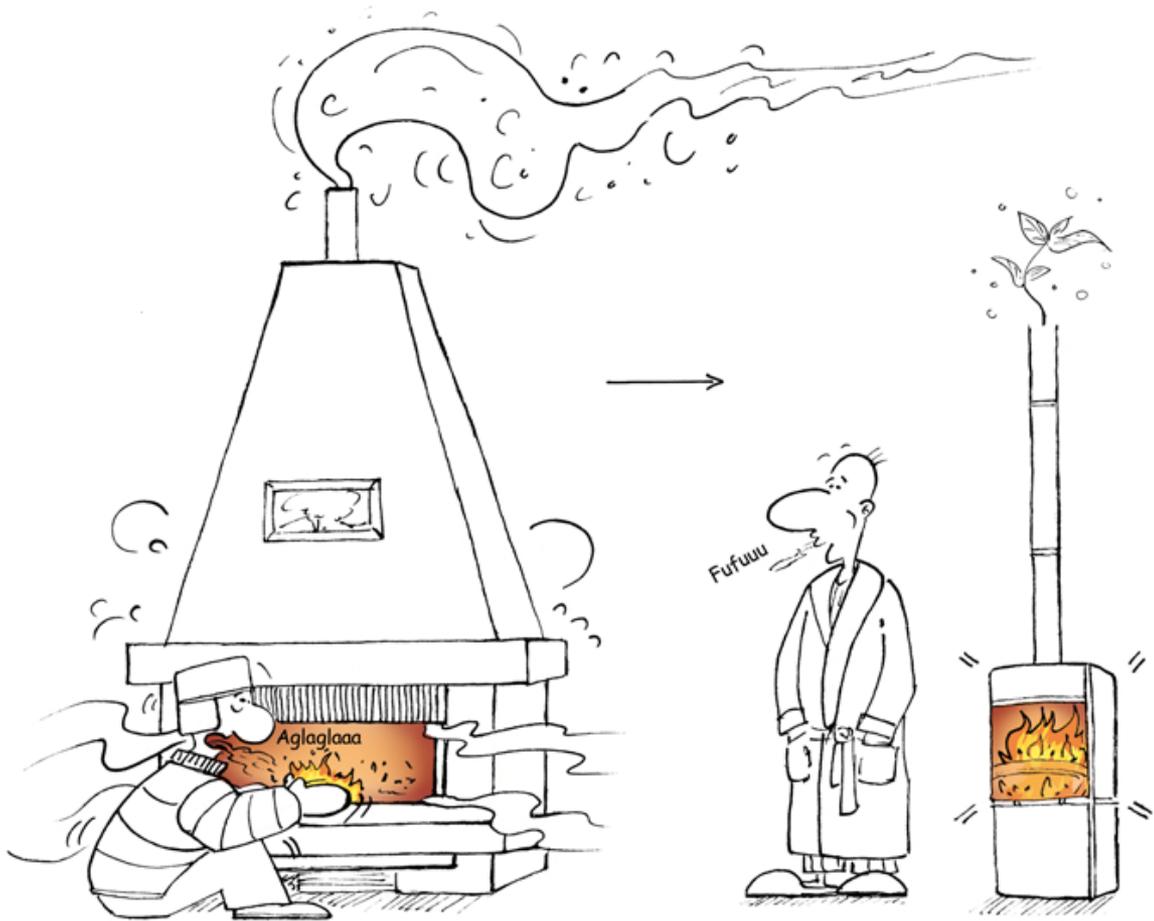
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



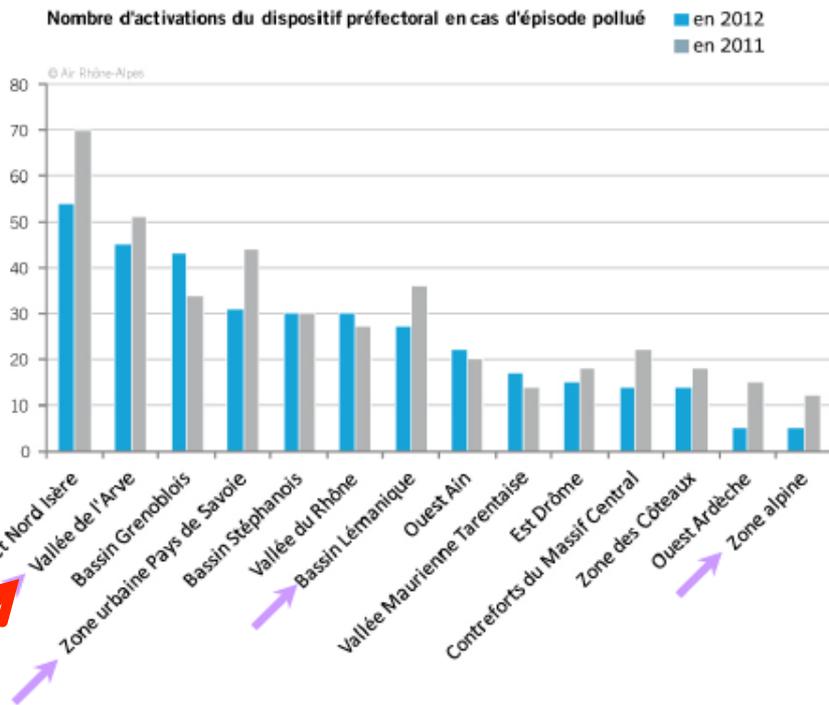
# Le fonds AIR BOIS



# Le fonds AIR BOIS: pourquoi ? Situation en 2012

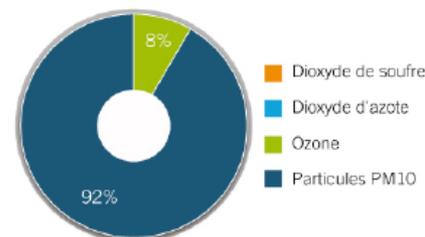
- Une qualité de l'air dégradée avec des valeurs dépassant les normes en vigueur

Les épisodes de pollution sont gérés par un dispositif préfectoral  
*Arrêté Inter-préfectoral du 5 janvier 2011*



En 2012, diminution des activations de dispositifs d'information ou d'alerte par rapport à 2011, mais certaines zones restent très impactées, notamment le bassin lyonnais, le nord-Isère, la vallée de l'Arve et le bassin grenoblois.

Polluants à l'origine des épisodes de pollution en 2012  
 Haute-Savoie © Air Rhône-Alpes



# Le fonds AIR BOIS: pourquoi ?

- **Un contentieux européen en cours**



- **Contentieux Européen :**  
Concentration PM10 > 50 µg/m<sup>3</sup> + de 35 j/an  
Impactant la santé publique et l'environnement



- **11 zones en France :** dont la vallée de l'Arve.

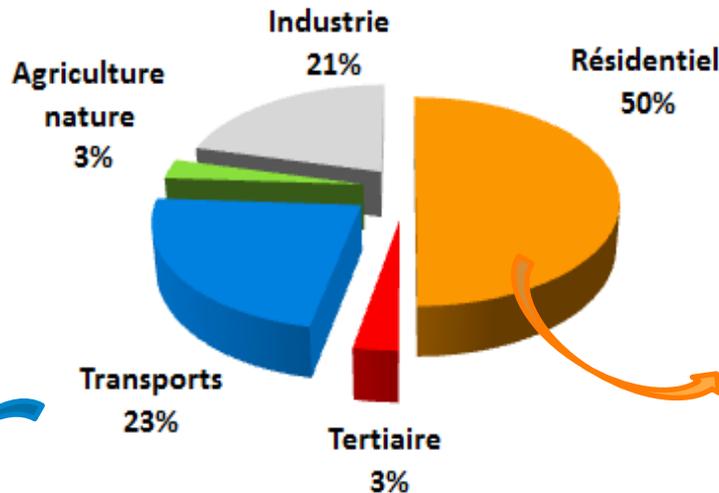


- **Le Préfet de Haute Savoie :**  
*élabore le Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve*



# Le fonds AIR BOIS: pourquoi ? Situation en 2012

- La pollution est principalement liée aux émissions de particules fines dont la 1<sup>ère</sup> source est le chauffage domestique au bois



Emissions annuelles globales de PM10 sur le périmètre du PPA Arve ; Source: Air Rhône-Alpes inventaire 2007 v 2010-1



Source: SM3A

**90% des émissions du secteur résidentiel = chauffage au bois !**  
Les autres 10%: principalement chauffage au fioul

55% transport de personnes (voitures)  
45% transport de marchandises (utilitaires et poids lourds)

# Le fonds AIR BOIS: pourquoi ?

- **Le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve**
  - **Initié par l'Etat, élaboré avec une large mobilisation et validé par le Préfet en Février 2012**
  - **Des mesures destinées à réduire la pollution en agissant sur :**
    - **les installations de combustion,**
    - **les transports ,**
    - **l'industrie ,**
  - **Des mesures pérennes et des mesures en cas de pics de pollution**



# Le fonds AIR BOIS: pourquoi ?

- Une **pollution aux particules (PM10)**, dont la 1<sup>ère</sup> source est le chauffage au bois individuel
  - ➔ Agir par une **incitation financière**, visant le **renouvellement des appareils de chauffage au bois domestiques les plus polluants**



**Une opération pilote,  
unique en France**

**Une aide de 2000 €\* à  
destination des particuliers**

*\* 50% max du matériel et de l'installation*



# Le fonds AIR BOIS: une action partenariale

- **Portée par l'Etat** (Préfecture, DGEC, DREAL, ADEME) et les CL

- **Financement:**

- **50% ADEME** (pour le compte de l'Etat)
- **50% Collectivités locales**
  - Conseil Régional **Auvergne-Rhône-Alpes**
  - Conseil Départemental de la **Haute-Savoie**
  - 5 Communautés de communes: **CC Pays Rochois**  
**CC Faucigny-Glières**  
**CC Cluses Arve et Montagnes**  
**CC Pays du Mont-Blanc**  
**CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc**  
*+ la commune de Chatillon-sur-Cluses*

- **Animation et gestion du fonds : SM3A**

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents

# Le fonds AIR BOIS: objectifs

## ■ Remplacer 3200 appareils

- **Cible = foyers ouverts ou appareils avant 2002**
- Un diagnostic de 19 000 appareils → 11 000= cible  
(enquête ménages institut BVA, 2012)

## ■ Engager un cercle vertueux:

- **Faire prendre conscience** du caractère polluant de certains appareils et pratiques (brûlage des déchets verts)
- **Engager la modernisation** / remplacement des appareils
- **Diffuser les bonnes pratiques:** utilisation de bois sec (< 20% d'humidité), utilisation et entretien des appareils, etc.



# Le fonds AIR BOIS: conditions d'obtention

- ✓ Territoire du PPA de la Vallée de l'Arve : 41 communes 
- ✓ Résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans.
- ✓ Remplacement **cheminée ouverte** ou **appareil** de chauffage au bois **antérieur à 2002 ...**
- ✓ ... par appareil **Flamme verte 7étoiles** ou équivalent, avec émissions de particules
- ✓ **Chauffagiste qualifié** : « Quali'Bois », ou équivalent (signe Reconnu Grenelle de l'Environnement)



# Le fonds AIR BOIS vise aussi à ...

➔ Communiquer sur les bonnes pratiques du chauffage au bois :

➔ Communiquer sur l'interdiction du brûlage des déchets verts et les alternatives



Pour un chauffage au bois non polluant, n'oubliez pas ces règles essentielles :

- 1 Un matériel performant, un bon rendement et une bonne combustion
- 2 Un bois de qualité : propre et bien sec
- 3 Un fonctionnement optimisé, par exemple en réglant bien le tirage (éviter trop de ralenti)
- 4 Un matériel régulièrement entretenu et des conduits ramonés au moins une fois par an
- 5 Un logement bien isolé pour réduire les besoins de chauffage



# Des questions ?

PLAN DE PROTECTION  
DE L'ATMOSPHERE  
DE LA VALLEE DE L'ARVE

PPA

FONDS  
Air Bois

